PUBLIÉ LE 17/05/2021 - MIS À JOUR LE 21/10/2022

Décision DG n°2021-210 du 17/05/2021 - Nomination auprès du Comité scientifique temporaire « Evolution du circuit de dispensation des médicaments indiqués dans le traitement de l'hémophilie et autres maladies hémorragiques rares » à l'ANSM

DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES - INSTANCES : CRÉATIONS ET NOMINATIONS

La Directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;

Vu la décision DG n° 2021-209 du 22 avril 2021 portant création d'un Comité scientifique temporaire « Evolution du circuit de dispensation des médicaments indiqués dans le traitement de l'hémophilie et autres maladies hémorragiques rares » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

Article 1er : Sont nommés membres du Comité scientifique temporaire « Evolution du circuit de dispensation des médicaments indiqués dans le traitement de l'hémophilie et autres maladies hémorragiques rares » pour une durée de 1 an à compter de la date de la présente décision :

Monsieur BONNEFOND (Gilles)
Monsieur CAMAIONI (Fabrice)
Madame CHAMOUARD (Valérie)
Monsieur DUPORT (Gaëtan)
Monsieur GIRAUD (Nicolas)
Madame HARO-BRUNET (Elise)
Madame HARROCHE (Annie)
Madame LOPEZ (Isabelle)
Monsieur NÉGRIER (Claude)
Monsieur PILORGÉ (Fabrice)
Madame SUSEN (Sophie)

Article 2 : La Directrice médicale médicaments 1 par intérim est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 17 mai 2021

Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL
Directrice générale